JE RENSEIGNE UN INCIDENT DANS LA FMI

2. L'INCIDENT « BASCULE » DANS L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS

Une fois la FMI clôturée, **une fiche « incident » est automatiquement créée dans l'Observatoire des comportements.**

Les ligues et les districts peuvent ensuite assurer son suivi.

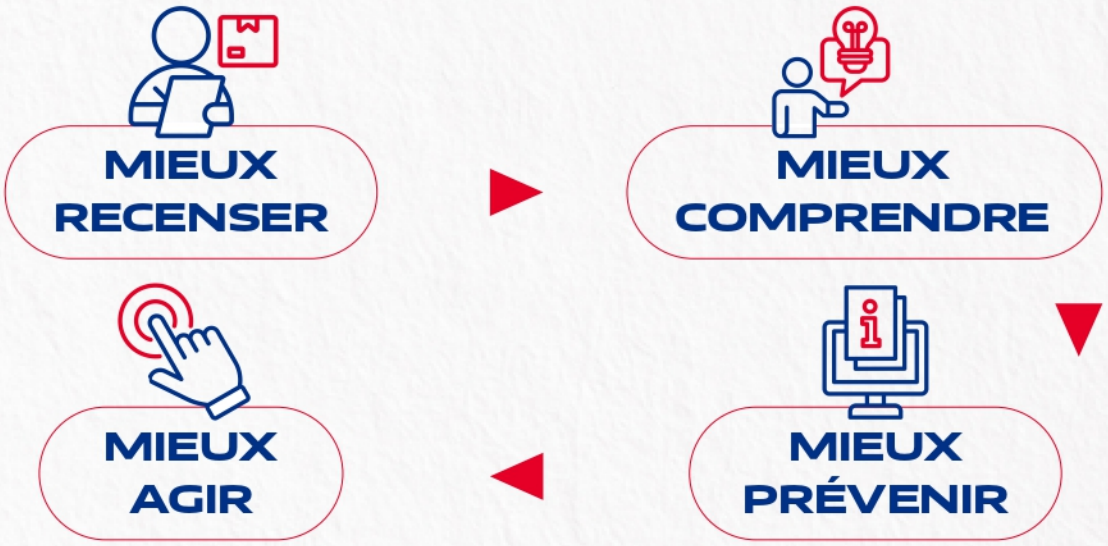
L'OBSERVATOIRE DES COMPORTEMENTS EN BREF

L'Observatoire des comportements est un outil fédéral permettant aux instances **d'assurer le suivi des incidents survenus à l'occasion de rencontres.** Il permet notamment de **renseigner les suites disciplinaires données aux incidents.**

Cet outil, créé en 2006, a fait l'objet cette année d'une modernisation afin de faciliter le recensement des incidents et leur suivi, y compris au plan statistique.

Le bon réflexe !

L'incident doit être recensé, même s'il ne donne pas lieu par la suite à une procédure disciplinaire, pourquoi ?



Vous avez des questions ?

Consultez la FAQ de la FMI ou contactez le correspondant informatique de votre territoire.